



EXIGEZ LE BON PRIX!

Cahier de l'adulte

Aspects de l'activité	Information
Niveau	Formation générale des adultes – Formation de base diversifiée
Domaine général de formation	Environnement et consommation
Domaine d'apprentissage	Univers social
Programme	Éducation financière
Cours	SCE-5101-1 Consommer des biens et des services
Durée estimée	45 minutes
Description	Après avoir visionné une capsule éducative, l'apprenant répond à un jeu-questionnaire en ligne sur la Politique d'exactitude des prix.
Compétence disciplinaire	Prendre position sur un enjeu financier
Enjeu financier	Consommer des biens et des services
Concept	Consommation
Savoirs liés à l'enjeu financier	Droits, responsabilités et recours
Précision des savoirs	» Ressources présentant de l'information ou des points de vue sur les biens et les services » Droits des consommateurs » Domaines régis par les lois en vigueur au Québec » Recours mis à la disposition des consommateurs pour faire valoir leurs droits » Responsabilités du commerçant
Compétences transversales	» Exploiter l'information » Résoudre des problèmes » Exploiter les technologies de l'information et de la communication
Matériel	» Ordinateur » Connexion Internet » Corrigé » Capsule éducative La Politique d'exactitude des prix, il faut la connaître! (7 min 34 s) » Jeu-questionnaire en ligne sur la Politique d'exactitude des prix

Pour amorcer l'activité, jetez un coup d'œil à l'affiche de la *Politique d'exactitude des prix* ci-dessous :

Politique d'exactitude des prix

Voici ce que la loi prévoit si le prix lu à la caisse est **PLUS ÉLEVÉ QUE LE PRIX ANNONCÉ** en magasin, dans une circulaire ou une publicité, etc. :

ARTICLE DE **15 \$ OU MOINS** > **GRATUIT**

ARTICLE DE **PLUS DE 15 \$** > **RABAIS DE 15 \$**
sur le prix annoncé

NON APPLICABLE DANS CERTAINS CAS. EXEMPLES :



Vêtement



Article sans code-barres
(ex. : trop petit, en vrac)



Médicament vendu
exclusivement en pharmacie



**Lait de vache et alcool à l'épicerie
ou au dépanneur**, si la Politique fait
baisser le prix sous celui fixé par la loi



Étiquette de prix dont la date indique
un **solde terminé**



Étiquette de prix
décrivant un autre article



Mauvais code-barres lu à la
caisse (pas celui de l'article acheté)



Articles identiques : gratuité ou
rabais applicable sur un seul article

QUESTION OU PLAINTE
À L'OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

> **1 888 OPC-ALLO** (1 888 672-2556)

> **QUÉBEC.CA/POLITIQUE-PRIX**



© Gouvernement du Québec, 2025. Reproduction à des fins commerciales interdite sans autorisation.

1. Où pouvez-vous apercevoir cette affiche dans un commerce ?**Réponse :**

2. Que signifie cette affiche ?**Réponse :**

Des erreurs de prix peuvent se produire dans les commerces. Les consommateurs doivent être vigilants s'ils veulent faire respecter leurs droits et exercer leurs recours.

L'activité qui suit a pour objectif de vous amener à bien connaître la Politique d'exactitude des prix, afin que vous soyez en mesure de la faire appliquer en cas d'erreur de prix dans un commerce qui utilise la technologie du lecteur optique.





Quelques notions

Qu'est-ce que la Politique d'exactitude des prix ? Où s'applique-t-elle ?

La règle de base est la suivante : tout commerçant doit indiquer le prix sur chaque produit ou sur chaque emballage de produit en vente dans son établissement. Un commerçant peut toutefois **choisir de s'exempter de cette obligation**. Il doit alors, entre autres :

- » indiquer le prix de chaque article sur une **étiquette près du produit vendu**, avec sa description ;
- » utiliser un **lecteur optique** à chacune de ses caisses ;
- » appliquer la **Politique d'exactitude des prix**. Cette politique prévoit un dédommagement si le prix à la caisse est plus élevé que le prix indiqué annoncé.

Parmi les commerces qui appliquent la Politique d'exactitude des prix, on trouve notamment certains supermarchés, pharmacies et magasins à grande surface qui utilisent la technologie du lecteur optique.

Dans quels commerces la Politique d'exactitude des prix ne s'applique-t-elle pas ?

Dans un commerce où une étiquette de prix est apposée sur chaque produit, le commerçant n'a pas à appliquer la Politique

d'exactitude des prix. Si vous constatez une erreur de prix dans ce type de commerce, le commerçant doit vous vendre l'article au plus bas prix annoncé, jamais à un prix supérieur.

Est-ce qu'il y a des produits pour lesquels la Politique d'exactitude des prix ne s'applique jamais ?

Oui, il y a des produits auxquels la Politique ne s'applique pas, peu importe le commerce qui les vend. Ce sont les vêtements et les biens sans code-barres, comme les fruits ou les légumes en vrac.

Il existe aussi des produits dont les prix sont déterminés par une loi, un règlement, un décret ou autrement. Appliquer la Politique d'exactitude des prix à ces produits aurait pour effet de contrevenir à la législation en les vendant moins cher que le prix minimal fixé. Les principaux produits concernés sont : le lait de vache, les produits du tabac, les médicaments vendus exclusivement en pharmacie, ainsi que la bière, les vins et les spiritueux vendus à l'épicerie ou au dépanneur. Le commerçant doit vous vendre tous ces biens au plus bas prix indiqué, jamais à un prix supérieur.

Visionnement

Visionnez la capsule éducative *La Politique d'exactitude des prix, il faut la connaître!* qui vous explique le fonctionnement de la Politique d'exactitude des prix. Elle se trouve au [Québec.ca/connaître-politique-prix](http://Quebec.ca/connaître-politique-prix).

Consignes

À l'aide des informations fournies dans l'encadré de la page précédente et dans la capsule éducative *La Politique d'exactitude des prix, il faut la connaître!* répondez au jeu-questionnaire en ligne qui se trouve également au [Québec.ca/connaître-politique-prix](http://Quebec.ca/connaître-politique-prix).

Pour tirer profit de cet exercice, il est important que vous preniez le temps de lire les explications présentées dans le jeu-questionnaire, à la suite de chacune de vos réponses.

Conclusion

Pour conclure l'activité, répondez aux questions suivantes :

3. Quel est votre résultat au jeu-questionnaire?

Réponse :

4. Qu'est-ce que vous avez appris dans ce jeu-questionnaire sur la Politique d'exactitude des prix?

Réponse :

5. Quels moyens pouvez-vous utiliser pour vous aider à faire appliquer la Politique d'exactitude des prix?

Réponse :

Un rappel

Il ne faut pas hésiter à faire valoir vos droits, même si diverses raisons peuvent vous sembler un obstacle (présence d'une longue file à la caisse, peur d'avoir l'air radin ou capricieux, coût peu élevé du bien acheté, etc.).

Rappelez-vous qu'une fois la situation corrigée, votre démarche aidera d'autres consommateurs, qui ne sont pas au courant de la Politique d'exactitude des prix, à payer le juste prix pour un produit.

